PART DES DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISABLES : SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2022

FIN SEPTEMBRE 2022,

69,0 %

DES DEMANDEURS D'EMPLOI ONT UN DROIT À L'INDEMNISATION[1]

À FIN SEPTEMBRE 2022, 69,0% DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN CATÉGORIES ABC SONT INDEMNISABLES

Cette note donne une mesure de la part des personnes pouvant potentiellement percevoir une allocation chômage (indemnisables) parmi celles inscrites à Pôle emploi, ainsi que la proportion de personnes effectivement indemnisées parmi celles indemnisables. Le champ de l'indemnisation porte sur les allocations versées par Pôle emploi ; il ne tient pas compte des rémunérations ou aides qui pourraient être versées par ailleurs [cf. Encadré sources & méthodes].

Fin septembre 2022, le nombre de personnes indemnisables représente 69,0% des personnes inscrites à Pôle emploi en catégories A, B, C. Parmi celles-ci, 70,1% sont indemnisées. Ainsi, 48,4% des personnes inscrites à Pôle emploi en catégories A, B, C sont indemnisées. La part des personnes indemnisées parmi les indemnisables augmente de 3,2 points sur un trimestre.

CHAMP RESTREINT AUX PERSONNES TENUES DE RECHERCHER UN EMPLOI (A, B, C)

Fin septembre 2022, en France métropolitaine, parmi 5,1 millions de personnes inscrites à Pôle emploi en catégories A, B, C, 69,0% sont indemnisables, un taux en augmentation de 1,1 point sur un trimestre et en hausse de 0,7 point sur un an. Ce taux avait sensiblement diminué au premier trimestre du fait de l'entrée en vigueur de la mesure de relèvement de la période minimale d'affiliation de 4 à 6 mois[2]. Au troisième trimestre 2022, 61,4% des demandeurs d'emploi sont indemnisables au titre de l'Assurance chômage (+1,2 point sur un trimestre et +1,1 point sur un an), 6,1% le sont au titre d'allocations de solidarité-Etat (-0,3 point sur un trimestre et -0,5 point sur un an, [voir Tableau 1]).

Fin septembre 2022, parmi les personnes indemnisables en catégories A, B, C, 70,1% sont indemnisées, un taux en hausse sur un trimestre de 3,2 points et en baisse de 0,6 point sur un an. Pour l'Assurance chômage, cette part, égale à 69,0%, augmente de 3,7 points sur le trimestre et de 0,1 point sur un an. Elle s'élève à 81,5% pour les bénéficiaires de la solidarité-Etat (en baisse de -1,4 point sur un trimestre et de 4,9 points sur un an).

1. Demandeurs d'emploi en catégories A, B, C.
2. Entrée en vigueur le 1er décembre 2021.

TABLEAU 1
DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE MOIS : CATÉGORIES A, B, C

Données CVS, France métropolitaine	Effectifs (en milliers)			Évolution sur	
	Septembre 2021 (*)	Juin 2022 (*)	Septembre 2022 (**)	Un trimestre	Un an
Ensemble des inscrits (A, B, C) (***)	**5 474,8**	**5 111,1**	**5 107,4**	**-0,1%**	**-6,7%**
Indemnisables au titre du chômage	3 743,3	3 474,1	3 525,8	1,5%	-5,8%
dont Assurance chômage	3 302,2	3 077,7	3 138,0	2,0%	-5,0%
dont Etat	360,0	324,6	310,1	-4,5%	-13,9%
Indemnisées au titre du chômage	2 646,0	2 323,1	2 470,3	6,3%	-6,6%
dont Assurance chômage	2 274,1	2 009,5	2 163,7	7,7%	-4,9%
dont Etat	310,9	269,1	252,7	-6,1%	-18,7%
Part des personnes indemnisables	68,4%	68,0%	69,0%	+ 1,1 pt	+ 0,7 pt
dont Assurance chômage	60,3%	60,2%	61,4%	+ 1,2 pt	+ 1,1 pt
dont Etat	6,6%	6,4%	6,1%	- 0,3 pt	- 0,5 pt
Part des personnes indemnisées parmi les indemnisables	70,7%	66,9%	70,1%	+ 3,2 pts	- 0,6 pt
dont Assurance chômage	68,9%	65,3%	69,0%	+ 3,7 pts	+ 0,1 pt
dont Etat	86,4%	82,9%	81,5%	- 1,4 pt	- 4,9 pts
Part des personnes indemnisées parmi les inscrits	48,3%	45,5%	48,4%	+ 2,9 pts	+ 0,0 pt
dont Assurance chômage	41,5%	39,3%	42,4%	+ 3,0 pts	+ 0,8 pt
dont Etat	5,7%	5,3%	4,9%	- 0,3 pt	- 0,7 pt

(*) données définitives (**) données provisoires (***) les dispensés de recherche d'emploi (DRE) sont ajoutés au champ afin de permettre la continuité des séries dans le temps
Sources : Pôle emploi, FNA et FHS

CHAMP DE L'ENSEMBLE DES PERSONNES INSCRITES À PÔLE EMPLOI (A, B, C, D, E)

Fin septembre 2022, en France métropolitaine, parmi 5,9 millions de personnes inscrites à Pôle emploi en catégories A, B, C, D, E, 67,2% sont indemnisables, soit une augmentation de 0,7 point sur un trimestre et de 0,4 point sur un an. Parmi elles, 59,3% sont indemnisables au titre de l'Assurance chômage (+1,0 point sur un trimestre, +0,8 point sur un an) et 5,6% le sont au titre d'allocations de solidarité-Etat (-0,2 point sur un trimestre et -0,5 point sur un an, [cf. Tableau 2]). Fin septembre 2022, parmi les personnes indemnisables en catégories A, B, C, D, E, 71,8% sont indemnisées, un taux en hausse de 3,1 points sur un trimestre et en diminution de 0,5 point sur un an. Pour l'Assurance chômage, cette part atteint 70,8%, en hausse de 3,5 points sur un trimestre et de 0,2 point sur un an. Elle s'élève à 79,1% pour les bénéficiaires de la solidarité-Etat (-1,6 point sur un trimestre, -5,6 points sur un an).

TABLEAU 2
DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE MOIS : CATÉGORIES A, B, C, D, E

Données CVS, France métropolitaine	Effectifs (en milliers)			Evolution sur	
	Septembre 2021 (*)	Juin 2022 (*)	Septembre 2022 (**)	Un trimestre	Un an
Ensemble des inscrits (A,B,C,D,E) (***)	**6 235,6**	**5 879,8**	**5 854,4**	**-0,4%**	**-6,1%**
Indemnisables au titre du chômage	4 162,8	3 912,3	3 934,2	0,6%	-5,5%
dont Assurance chômage	3 649,3	3 426,9	3 470,3	1,3%	-4,9%
dont Etat	378,8	344,2	328,1	-4,7%	-13,4%
Indemnisées au titre du chômage	3 012,2	2 691,2	2 826,6	5,0%	-6,2%
dont Assurance chômage	2 573,8	2 304,2	2 456,2	6,6%	-4,6%
dont Etat	320,9	277,8	259,6	-6,6%	-19,1%
Part des personnes indemnisables	66,8%	66,5%	67,2%	+ 0,7 pt	+ 0,4 pt
dont Assurance chômage	58,5%	58,3%	59,3%	+ 1,0 pt	+ 0,8 pt
dont Etat	6,1%	5,9%	5,6%	- 0,2 pt	- 0,5 pt
Part des personnes indemnisées parmi les indemnisables	72,4%	68,8%	71,8%	+ 3,1 pts	- 0,5 pt
dont Assurance chômage	70,5%	67,2%	70,8%	+ 3,5 pts	+ 0,2 pt
dont Etat	84,7%	80,7%	79,1%	- 1,6 pt	- 5,6 pts
Part des personnes indemnisées parmi les inscrits	48,3%	45,8%	48,3%	+ 2,5 pts	+ 0,0 pt
dont Assurance chômage	41,3%	39,2%	42,0%	+ 2,8 pts	+ 0,7 pt
dont Etat	5,1%	4,7%	4,4%	- 0,3 pt	- 0,7 pt

(*) données définitives (**) données provisoires (***) les dispensés de recherche d'emploi (DRE) sont ajoutés au champ afin de permettre la continuité des séries dans le temps
Sources : Pôle emploi, FNA et FHS

Le rapport entre le nombre de personnes indemnisables et le nombre d'inscrits a baissé de façon quasi continue entre le premier trimestre 2010 et le deuxième trimestre 2014, avant de se stabiliser au deuxième trimestre 2015 [cf. Graphique 1]. Ce taux était en hausse depuis le troisième trimestre 2015 jusqu'au 1er trimestre 2020.

Depuis, ce taux a connu des variations liées à la crise sanitaire et aux mesures de prolongation des personnes arrivant en fin de droit, notamment une première baisse du second au troisième trimestre 2020 en raison de la forte hausse du nombre d'inscrits couplée à la fin de la mesure de prolongation des fins de droits au 31 mai 2020. Ce taux est reparti à la hausse au quatrième trimestre suite à une nouvelle prolongation des personnes arrivant en fin de droit du 30 octobre 2020 au 30 juin 2021. La fin de cette mesure de prolongation s'est traduite par une baisse de la part des personnes indemnisables au troisième trimestre 2021.

La baisse observée au premier trimestre 2022 s'explique par la mesure de relèvement de la condition d'affiliation minimale pour ouvrir un droit à l'assurance chômage de 4 à 6 mois, entrée en vigueur au 1er décembre 2021. Celle-ci a conduit dans un certain nombre de cas à retarder les ouvertures de droits jusqu'à l'atteinte du nouveau seuil de 6 mois expliquant en partie la légère hausse du taux au deuxième trimestre 2022. L'allongement de la durée des droits, résultant de la mensualisation du salaire journalier de référence, concourt également à cette hausse. La tendance positive du rapport observée au cours du troisième trimestre de l'année 2022 s'inscrit dans la continuité de la dynamique haussière amorcée au cours du trimestre précédent.

GRAPHIQUE 1 :
PART DES PERSONNES INDEMNISABLES PARMI LES INSCRITS

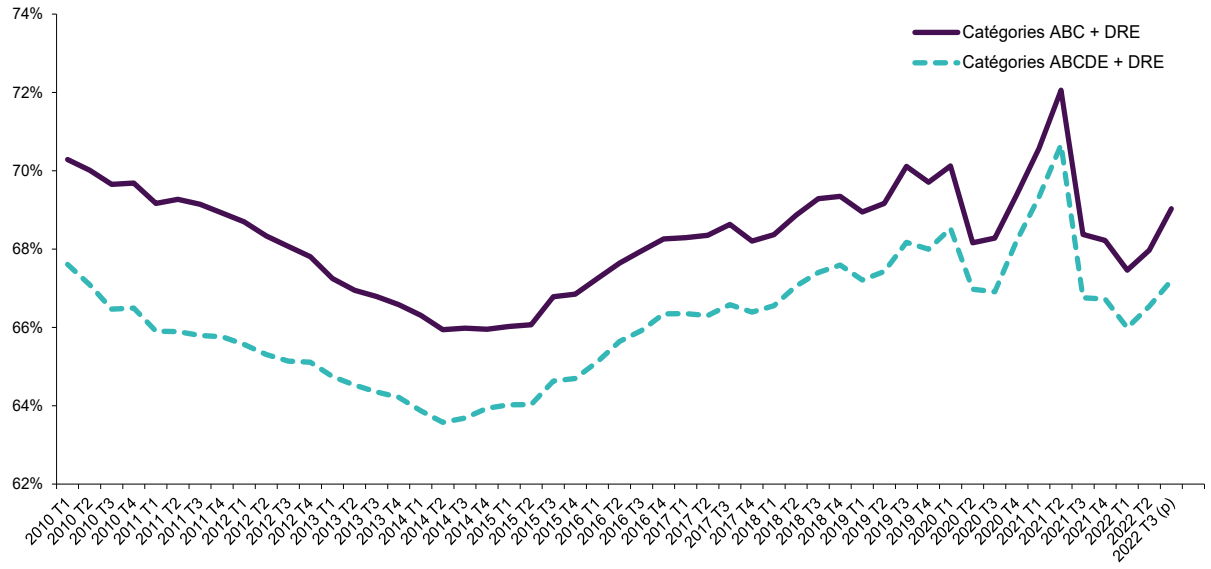

Le rapport du nombre de personnes indemnisées à celui des personnes indemnisables diminue en tendance depuis le troisième trimestre 2012 [cf. graphique 2]. Du fait de la crise sanitaire, ce ratio, qui était de 73,6% fin 2019 (74,7% pour les catégories ABCDE), a fortement augmenté au premier semestre 2020 ; au second trimestre 2020 ce taux atteint 77,3% pour les catégories ABC et 78,1% pour les catégories ABCDE. Depuis, ce ratio était reparti à la baisse.

Au troisième trimestre 2022, le rapport du nombre de personnes indemnisées à celui des personnes indemnisables a significativement augmenté, s'établissant à 70,1% pour les catégories ABC (+3,2 points sur un trimestre) et à 71,8% pour ABCDE (+3,1 points sur un trimestre).

GRAPHIQUE 2 :
PART DES PERSONNES INDEMNISÉES PARMI LES INDEMNISABLES

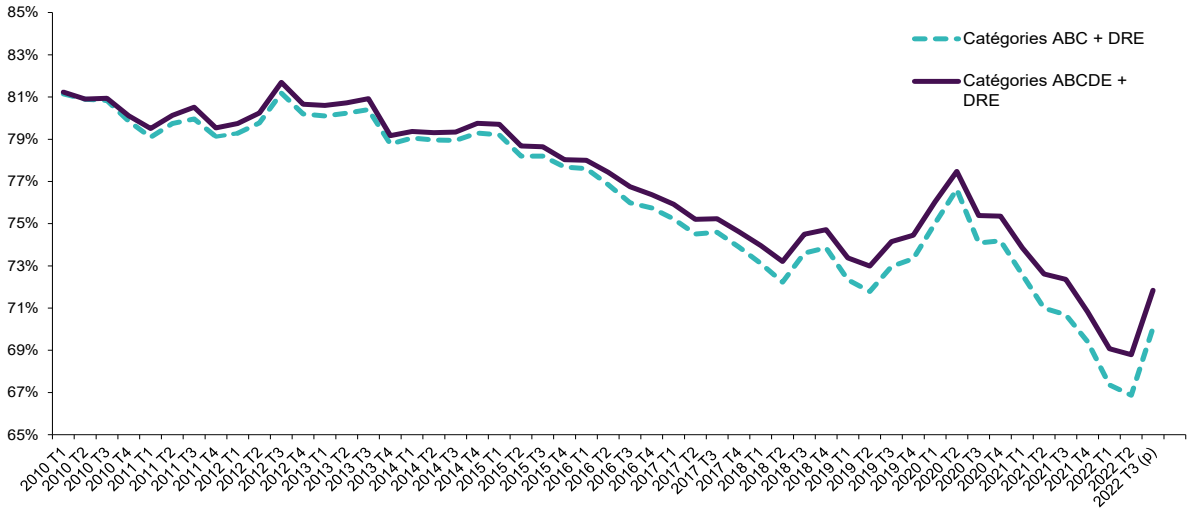

Source : Pôle emploi, FNA, France métropolitaine, données CVS

GRAPHIQUE 3 :
PART DES PERSONNES INDEMNISÉES PARMI LES INSCRITS

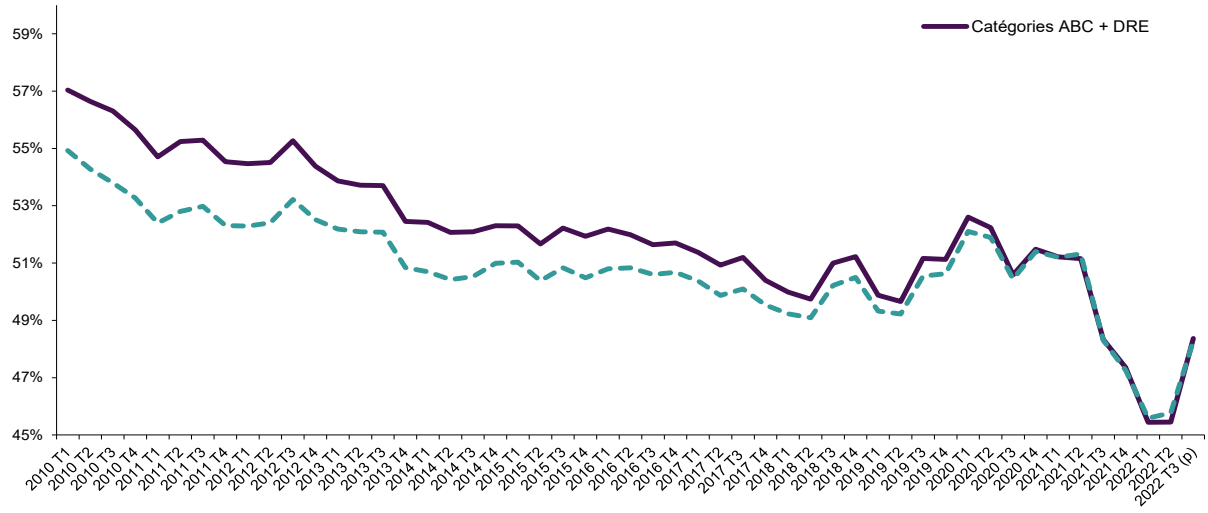

Source : Pôle emploi, FNA, France métropolitaine, données CVS

Au troisième trimestre 2022, le rapport du nombre de personnes indemnisées à l'ensemble des inscrits s'établit à 48,4% pour les catégories ABC (+2,9 points sur un trimestre et stable sur un an) et à 48,3% pour ABCDE (+2,5 points sur un trimestre et stable sur un an).

Jérôme DANO
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

SOURCES ET MÉTHODES

Les indicateurs de taux de couverture présentés dans cette note sont établis sur la base d'une méthodologie définie conjointement entre Pôle Emploi, la Dares et l'Unédic. Elle a fait l'objet d'une **note méthodologique détaillée.**

CONCEPTS

Personne indemnisable : personne qui bénéficie d'un droit à l'indemnisation (droit ouvert). Elle peut être soit indemnisée au titre de ce droit, soit momentanément non indemnisée (délai d'attente, différé, exercice d'une activité, prise en charge par la Sécurité Sociale).
Personne indemnisée : personne indemnisable en fin de mois et percevant au moins un euro le dernier jour du mois.
Des séries de données sur l'indemnisation sont disponibles sur le site Internet de Pôle emploi.

CHAMP

Le champ géographique est celui de la France métropolitaine.

Seules les personnes recevant une allocation versée par Pôle emploi sont comptabilisées dans cette note, à l'exclusion de toutes autres rémunérations ou aides versées par un autre organisme (RSA, rémunération des stagiaires en formation versée par les Conseils régionaux, indemnités Sécurité Sociale …).

Les allocations retenues sont l'ensemble des allocations de chômage qu'elles relèvent de l'Assurance chômage ou de la solidarité-Etat (y compris les allocations d'aide au reclassement ou de formation). Les allocations de préretraite, gérées par Pôle Emploi, sont en revanche exclues.

Les indicateurs sont déclinés sur les champs de :

- l'Assurance chômage : allocations ARE (Allocation d'aide au retour à l'emploi) et AREF (ARE Formation), hors convention de gestion ONP, ARE différé (intermittents du spectacle), ATI (allocation des travailleurs indépendants) et ARE différé formation, ASP (Allocation de sécurisation professionnelle).
- l'Etat : ASS (Allocation de Solidarité Spécifique) et ASS formation, ATA2 (Allocation Temporaire d'Attente 2, anciens détenus et salariés expatriés), AER (Allocation Equivalent Retraite), ATS (Allocation Transitoire de Solidarité), AFSP (Allocation du Fonds Spécifique Provisoire), RFF (Rémunération de Fin de Formation jusque fin 2019).

Enfin, les allocations Convention de gestion Pôle emploi (ARE-CG et AREF-CG), la RFPE (Rémunération Formation Pôle emploi) et la RFF (depuis début 2020) sont prises en compte dans le total.

CATÉGORIES D'INSCRIPTION

Les personnes inscrites à Pôle emploi sont regroupées en catégories, selon qu'elles sont :

- tenues de rechercher un emploi et, sans emploi (catégorie A), en activité réduite courte (catégorie B) ou longue (catégorie C) ;
- non tenues de rechercher un emploi et, sans emploi (catégorie D) ou en emploi (catégorie E) ;
- les dispensés de recherche d'emploi (DRE) sont ajoutés au champ afin de permettre la continuité des séries dans le temps.

Pour plus de détail : **catégories**

SOURCE

Les indicateurs de taux de couverture présentés ici sont élaborés, avec un recul de 6 mois, à partir de fichiers issus du Fichier National des Allocataires (FNA) et du Fichier Historique Statistique (FHS). Les indicateurs de la période la plus récente sont provisoires car estimés à partir d'un fichier avec 3 mois de recul.

Des données trimestrielles complémentaires (France et France métropolitaine) sont disponibles sur le site Internet de Pôle emploi.

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Cyril NOUVEAU

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

www.pole-emploi.org

ISSN 2555-8404